

# INFO

## BO-KAY



Nouvelle série N° 4 • Montreuil, le 23/11/2021



## NON À LA LIQUIDATION DES CONGÉS BONIFIÉS !

**L**a note de service du bureau rh1a en date du 21 septembre 2021 évoque « la prise en charge des frais de voyage des congés bonifiés des agents de la DGFIP pour la campagne d'été 2022 » et le « recensement des bénéficiaires ».

Bonifié ? Mais que veut dire ce terme : « rendre meilleur quelque chose, en améliorer la qualité » selon le Larousse, « rendre meilleur, améliorer le rendement » selon Le Robert.

Alors peut-on encore parler de « congés bonifiés » avec le décret du 2 juillet 2020 qui « supprime la bonification de 30 jours jusqu'alors attribuée dans le cadre des congés bonifiés » en « en contrepartie d'une fréquence accrue » ?<sup>1</sup> Supprimer la bonification de 30 jours rend-il le congé meilleur ou amélioré ? A l'évidence non !

« Les congés seront moins longs mais désormais tous les deux ans »<sup>2</sup>. Ainsi en a décidé le président Macron qui avait annoncé en octobre 2017, lors de sa visite en Guyane, vouloir réformer les congés bonifiés les déclarant « non adaptés » (sic!).

Et bien non ! Les congés bonifiés, institués par le décret du 20 mars 1978, ne constituaient pas un cadeau pour les originaires DOM. Le décret de 1978, a établi le principe de l'égalité en droit d'accès aux congés bonifiés entre fonctionnaires originaires DOM exerçant dans l'hexagone et les fonctionnaires venant de l'hexagone exerçant dans les DOM. La situation antérieure à ce décret relevait de l'ordre colonial.

Ainsi, les congés bonifiés constituaient un début de réparation du grave préjudice qu'ont subi et que subissent les originaires. Un

séjour pouvant aller jusqu'à 65 jours permet aux « exilé.es » qu'ils. elles sont de renouer un minimum les liens familiaux, culturels et identitaires.

La demande de congés plus courts n'est en rien une demande des originaires, mais bien celles des responsables administratifs publics qui ne tolèrent plus les longs congés que sont les congés bonifiés. Les suppressions d'emplois, le non-comblement des postes vacants, le manque en personnel dans les services conduisent, notamment, à la remise en cause des congés bonifiés.

Alors, toujours nommer les congés, chez eux.elles, des originaires exerçant dans l'hexagone, congés bonifiés, constitue un contresens. Sans bonification, il n'y a plus de congés bonifiés. Il serait plus juste d'évoquer des congés « banalisés », « contestés » ou « réduits » ; bref, de les nommer, désormais congés « débonifiés » ou congés « macronisés » pour traduire l'hypocrisie, la mystification et le mensonge d'État. Encore une fois, s'il n'y a plus de « bonification », les congés ne sont plus « bonifiés ».

**Mais, nous, à la CGT, nous ne voulons pas en rester là. Voilà pourquoi, nous allons mener campagne, avec notamment, une pétition nationale pour exiger le rétablissement des congés bonifiés et l'abrogation du décret du 2 juillet 2020 !**

1 Selon la question/réponse sur « le cadre réglementaire rénové des congés bonifiés » de la DGAFP (direction générale de l'administration et de la fonction publique).

2 idem





## Pourquoi une défense individuelle pour les « congés bonifiés » ?

**Les congés bonifiés sont un droit précieux pour tous les originaires d'Outre-Mer qui travaillent en métropole.**

*Ils sont nombreux dans cette situation.*

A l'inverse de presque toute la population, retourner dans sa famille relève d'un parcours du combattant, dont un des éléments discriminants est l'argent.

Retourner chez soi coûte très cher.

Vivre chez soi coûte également très cher.

Les congés bonifiés viennent compenser cette inégalité manifeste.

Mais on s'aperçoit que de très nombreuses demandes de congés bonifiés sont refusées, perpétuant ainsi cette injustice que leur existence même est censée combattre.

Les originaires constituent leurs dossiers de demande de congés bonifiés, seuls. Déboutés dans leurs demandes, ils sont souvent surpris des décisions négatives de l'administration alors qu'ils sont persuadés - à juste titre du point de vue de la morale - d'être dans leur bon droit.

Mais voilà : le Droit suit des règles d'airain auxquelles on ne peut pas se soustraire.

Seuls, les originaires déboutés dans leurs demandes tombent très souvent dans les mêmes pièges. D'où la nécessité d'une défense individuelle dans un cadre collectif.

La CGT Finances Publiques est là pour vous aider.

Les causes parmi les plus fréquentes de refus de congés bonifiés sont les suivantes :

### ➔ LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE CONGÉS BONIFIÉS.

Il doit être rempli soigneusement. Tous les justificatifs, même s'ils paraissent superflus, sont bons à produire. L'absence de certains d'entre eux sert trop souvent d'alibi à l'administration pour refuser le bénéfice du centre d'intérêt matériel et moral (CIMM) et donc le congé bonifié.

### ➔ LES BILLETS D'AVION.

Gardez TOUS vos billets d'avion et les justificatifs de voyages !  
Tous, toujours.

Les voyages sont chers et donc précieux. Gardez en les preuves, car l'administration refuse nombre de demande au motif d'un manque de déplacement dans les DOM, alors que les originaires les ont souvent effectués mais ne peuvent plus le prouver.

### ➔ LES MUTATIONS

Demandez des mutations dans votre département d'origine. Même si vous n'avez aucune chance d'obtenir satisfaction, la demande prouvera votre attachement à votre département d'origine. Trop d'originaires sont déboutés pour absence de demande de mutation

### ➔ LES RECOURS

Attention pour les recours. Souvent esseulés, les originaires déboutés dans leurs demandes de congés bonifiés vont parfois directement au tribunal administratif... où ils perdent. Ils perdent par là même toutes leurs chances.

Il faut au préalable épuiser tous les recours hiérarchiques et administratifs pour obtenir des congés bonifiés. Les surprises sont parfois heureuses, mais ces recours sont un passage obligé pour toute bonne défense dans un dossier de congés bonifiés.





## Haïti pays pauvre, pourquoi ? La dette haïtienne, c'est quoi ?

**Les médias ne parlent d'Haïti qu'à l'occasion des catastrophes qui la frappent : naturelles (tremblements de terre, inondations, pluies torrentielles, ouragans...) et humaines (misère, gangs, meurtres, corruption, coups d'État, assassinats politiques dont celui du président de la république en juillet 2021...).**

Le regard le plus souvent porté sur ce pays est condescendant, misérabiliste, comme si ce peuple était inapte à s'en sortir. Mais on nous fournit rarement des éléments d'explications. Implicitement, il est suggéré « peuple pauvre et corrompu » parce que noir et non occidentalisé. Alors regardons de plus près.

En 1788, la richesse française repose en grande partie sur la traite négrière et l'exploitation coloniale de Saint-Domingue (partie ouest de l'île), qui tient une place dominante dans l'économie sucrière mondiale. Le système repose sur l'exploitation forcée de plus de 465 000 esclaves<sup>(1)</sup>, considérés comme des biens meubles, appartenant à des colons très majoritairement blancs. La Révolution commence<sup>(2)</sup> avec la cérémonie du Bois Caïman, organisée par le prêtre vaudou Boukman, la nuit du 14/8/1791 avec une cérémonie rassemblant des centaines d'esclaves. La révolte générale est déclenchée la nuit du 21 août. Boukman est tué le 7 novembre.

La lutte des esclaves continue et s'étend à toute la colonie sous la direction de Toussaint de Bréda, surnommé Louverture. L'esclavage est aboli par le gouverneur Sonthonax en août-octobre 1793, puis par la Convention en février 1794. Une guerre s'en suit contre notamment l'Angleterre. Toussaint, victorieux, dirige la colonie française devenue autonome pendant 5 ans. En juillet 1801, il proclame une constitution qui énonce des rapports privilégiés, mais non exclusifs, avec la France et d'autres États (USA, Angleterre...).

En mai 1802, il est contraint à la démission par la force (expédition Leclerc, visant à rétablir l'esclavage). Il est ensuite emprisonné en France, au Fort de Joux, massif du Jura, où il mourra.

La lutte reprend, menée par Dessalines. En novembre 1803, les Français sont battus à la bataille de Vertières. Haïti proclame son indépendance le 1<sup>er</sup> janvier 1804. C'est la première colonie à s'émanciper du joug colonial. Mais la France veut reconquérir « son bien ».

La France, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande et les États-Unis,

puissances coloniales, par peur de la contagion, organisent un blocus contre Haïti l'isolant du reste du monde. En 1825, la France envoie une expédition militaire pour contraindre Haïti à payer une « indemnité » pour « dédommager » les anciens colons et assurer des échanges commerciaux privilégiés en sa faveur. C'est à cette seule condition qu'elle reconnaîtra Haïti. Le montant de l'« indemnité » est de 150 millions de Francs-or, soit 17 milliards d'€ de 2015<sup>(3)</sup>. Une énorme rançon ! Sous la menace, Haïti céda, mais pour payer, dut emprunter à des banques françaises, puis, à partir du 20<sup>e</sup> siècle, à des banques américaines jusqu'en 1952. Au final, Haïti aura payé à la France et ses banques une somme estimée à plus de 28 milliards de dollars<sup>(4)</sup>.

Le pays ne s'en relèvera pas. C'est cela, la cause fondamentale de son « sous-développement », de son instabilité politique, de sa militarisation, de sa violence et de sa corruption. Haïti, aura consacré l'essentiel de ses ressources d'exportation à payer cette « dette » pendant 125 ans, ce qui hypothéqua tout développement. La France mit sur pied un système bancaire complexe par lequel elle aura pillé les finances du pays jusqu'à l'occupation américaine de 1915 à 1934.

C'est pour cela qu'Haïti est restée si « pauvre », si démunie d'infrastructures, de services publics. C'est un laboratoire d'exploitation néo-coloniale des peuples dirigé par les anciens colonisateurs, le FMI et la Banque Mondiale. Et si le peuple se rebelle, l'armée haïtienne réprime ou l'impérialisme US intervient militairement y compris, récemment, sous couvert de l'ONU... C'est comme si on étouffait un nouveau-né, en disant après coup « Vous voyez : il n'était pas viable ! »

Le peuple haïtien aura été étranglé économiquement pour « dédommager » les esclavagistes. Aujourd'hui, c'est donc la France qui a une dette, pécuniaire et non morale, vis-à-vis d'Haïti et ses anciens esclaves.

- (1) 86% pour un total de 518.000 personnes (la colonie compte 40.000 Blancs et 28.000 « libres de couleur »).
- (2) Des « troubles » commencèrent bien avant, notamment au niveau des colons blancs puis des « libres de couleur ». Mais il y eut toujours des révoltes d'esclaves, du marronnage et des communautés de nèg mawon....
- (3) Soit 15 % du budget annuel français d'alors ; l'équivalent d'un an de revenus de la colonie en 1788 ; or en 1788 la colonie était florissante au profit de la France, en 1825 elle est exangue vu la guerre de libération et le blocus...
- (4) Selon Th.Piquetty (Le Nouvelliste du 31/01/20 + L'Obs H- d'avril 2021 « L'esclavage, une histoire française »).



## Entretien avec une collègue sur les congés bonifiés

### Info Bo-Kay

Béatrice, quelle était ta situation ?

#### Béatrice

J'éleve seule 4 enfants. J'ai travaillé très longtemps dans le privé avant d'arriver dans le secteur public, à la Direction Générale des Finances Publiques.

Enfin, je suis dans une situation personnelle difficile.

### Info Bo-Kay

Qu'est-ce qui t'a poussé à contacter la CGT ?

#### Béatrice

Dans ma situation, j'ai toujours estimé avoir droit aux congés bonifiés, même si on me les a refusés. J'ai contacté la CGT pour sa notoriété – et aussi – disons-le, parce que j'y suis syndiquée. La CGT m'a toujours répondu et toujours soutenu.

### Info Bo-Kay

Qui t'a mis en relation avec le collectif s'occupant des originaires ?

#### Béatrice

Cela s'est passé par la section de mon département. La personne qui s'en occupe a contacté le bureau national qui a pris en charge mon dossier.

### Info Bo-Kay

Quelles actions préalables avais-tu menées pour faire valoir tes droits ?

#### Béatrice

J'avais constitué mon dossier, comme tout le monde. Mais il y a eu un refus. Puis j'ai fait un recours gracieux, mais il y a également eu un refus.

On m'a reproché un manque de voyages et trop de temps passé en métropole. Comme je travaillais dans le privé, je n'avais pas gardé tous mes justificatifs de voyages ; et puis le coût des voyages en limite le nombre lorsqu'il faut les payer soi-même.

Grâce à la CGT, j'ai obtenu satisfaction et j'ai droit aux congés bonifiés.

### Info Bo-Kay

Sais-tu quel type d'action la CGT peut entreprendre pour défendre les originaires comme toi ?

#### Béatrice

Non, pas vraiment

### Info Bo-Kay

On va te le dire. Avec ta permission, nous allons le préciser pour tous les originaires qui liraient cet entretien. Sans forfanterie, c'est édifiant.

L'action peut être triple :

Nous pouvons intervenir directement auprès de la Direction générale pour insister sur les situations.

Nous pouvons aussi intervenir auprès de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) pour évoquer les dossiers.

Nous pouvons ainsi obtenir une écoute attentive.

Nous pouvons enfin remonter directement les dossiers à la Défenseure des droits, lorsque nous estimons que les situations sont emblématiques.

Les billets d'avion sont chers, la situation familiale des originaires les empêche souvent de faire autant de retour dans leur département qu'ils le voudraient.

C'est pour ça qu'il y a des congés bonifiés. Il faut en combattre les reculs.



**Vos correspondants  
pour toutes  
questions que vous  
pouvez être amené à  
vous poser :**

ANNEROSE Jessica : 06 12 93 22 81	GOFFIN Alexandre 06 22 15 19 15
BEGUE Géraldine : 06 20 10 74 79	GUSTAVE Charles Henri : +596 90 94 02 59
CADET Stéphanie : +262 692 29 06 05	HORATIUS Maxime : +594 6 94 20 70 14
CHENILCO Bertin : +590 690 34 34 19	PINARD Géraldine : 06 61 89 32 70
CINQ Véronique : 06 29 67 10 37	SELVA Philippe : 06 82 36 42 46
CONSTANT Frédéric : 06 09 70 44 29	THIMODENT Gérard : 06 83 44 80 67
DUBOIS Laurent : +596 696 84 38 68	THIRION Nicolas : 06 58 55 15 68
DULYS Nelly : 06 21 78 86 15	VERGISON Luc : 06 32 91 73 30

